



Remboursement acte commercial non fournie

Par v23c20, le 05/12/2011 à 20:58

Bonjour,

J'ai loué une voiture au loueur Alamo par l'intermédiaire de voyagesncf.com avec la carte bleu de mon foyer (celle-ci au prénom de ma femme)

A notre arrivée à l'aéroport de Lisboonne le loueur Alamo n'a pas de pas de porte et il est représenté par la société Europcar.

Celle-ci nous a refusé la location sous le prétexte que le permis de conduire est au nom de Bertrand Saulnier alors que la carte de crédit est un nom de Josette Saulnier. Ma femme a essayé de lui expliqué qu'elle n'avait pas de permis de conduire et que la carte de crédit était sur un compte commun entre époux.

Je souhaiterais savoir si j'ai la possibilité de recours contre la société voyagesncf.com qui a prélevé le coût de la location 15 jours avant notre départ en voyage. La rupture du contrat n'étant de notre fait mais de la société Europcar avec laquelle nous n'avons jamais passé le moindre contrat.

Cordialement

B. Saulnier